

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance EXTRAORDINAIRE* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *jeudi 25 mai 2017 à 18h30* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Denise Descôteaux et Mélanie Provencher ainsi que messieurs les conseillers Marcel Lavoie et Michel Bélisle sous la présidence de monsieur Jean-Christophe Proulx, pro-maire, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

EST ABSENT :

Monsieur le maire, André Descôteaux est arrivé vers 19h30.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-05-106

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par le conseiller *Marcel Lavoie*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté;

01. Ouverture de la séance;
02. Adoption de l'ordre du jour;
03. Nomination d'un maire suppléant – Du 1^{er} juin au 31 octobre 2017 ;
04. Programme PRIMEAU – Station d'épuration, secteur Notre-Dame – Offre de services professionnels – Octroi de contrat ;
05. Réhabilitation, rang Sainte-Anne (segment no. 12) – Mandat au service de génie de la MRC de Nicolet-Yamaska ;
06. Réhabilitation, rang Sainte-Anne (segment no. 12) – Élaboration des plans et devis et réalisation des travaux ;
07. Glissières de sécurité – rang Haut-de-la-rivière – Autorisation d'achat ;
08. Dossier Monsieur Normand Larosée – Parcelle du lot 1154 – Rectifier l'entente et mandater les signataires ;
09. Vêtements – Employés de voirie – Autorisation d'achat ;
10. Règlement 164-2017 – Règlement concernant les stationnements des utilisateurs des rampes de mises à l'eau ;
11. Règlement 164-2017 concernant les stationnements des utilisateurs des rampes de mise à l'eau – Adoption de la grille tarifaire ;
12. Règlement 164-2017 concernant les stationnements des utilisateurs des rampes de mise à l'eau – Mandater un agent de sécurité – rampe rue Ally ;
13. Relais pour la vie du Bas Saint-François – Demande de commandite ;
14. Fondation Québécoise du Cancer – Demande de commandite ;
15. Course de l'Île – Comité des loisirs de Pierreville - Demande d'aide financière ;
16. Remboursement des frais de déplacement d'un employé voirie – Glissement de terrain dans le rang de L'Île – Monsieur Richard Fontaine ;
17. Challenge 255 – Autorisation de dévier la circulation – Route 132 ;
18. Abroger – Résolution afin de fermer ou d'abolir un chemin public et de le céder aux différents propriétaires qui les occupent depuis nombre d'années ;
19. Résolution afin de fermer ou d'abolir un chemin public et de le céder aux différents propriétaires qui les occupent depuis nombre d'années ;
20. Abroger – Point de dépôt de récupération des produits électroniques- Autorisation de signature de l'entente ;
21. Point de dépôt de récupération des produits électroniques – Entre avec la Régie Intermunicipale de Gestion intégrée des déchets de Bécancour – Nicolet-Yamaska ;
22. Journal L'Annonneur – Espace publicitaire pour la Saint-Jean-Baptiste ;
23. Travaux de stabilisation du rang de l'Île – Demande d'autorisation ;
24. Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) inc. – Demande de subvention - Saison de navigation 2017 ;
25. Fête nationale – Comité des loisirs de Pierreville – Demande de subvention ;
26. Période de questions;
27. Levée de l'assemblée.

03. NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT – Du 1^{er} juin au 31 octobre 2017

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 116 du Code municipal, le conseil peut en tout temps nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant les vacances de cette charge,

remplira les fonctions de maire avec tous les privilèges, droits et obligations s'y rattachant ;

2017-05-107

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*
Appuyée par le conseiller *Marcel Lavoie*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de nommer la conseillère *Denise Descôteaux*, en tant que maire suppléant pour une période de cinq (5) mois, soit du 1^{er} juin au 31 octobre 2017 ;

Madame Descôteaux accepte sa nomination.

04. PROGRAMME PRIMEAU – Station d'épuration, secteur Notre-Dame – Offre de services professionnels – Octroi de contrat

CONSIDÉRANT que nous devons mettre à jour la station d'épuration du secteur Notre-Dame puisque celle-ci est désuète ;

CONSIDÉRANT que nous ne possédons pas les fonds nécessaires afin d'effectuer lesdits travaux ;

CONSIDÉRANT que nous devons procéder aux modifications de la station d'épuration dans le cadre du programme gouvernemental PRIMEAU ;

CONSIDÉRANT que pour avoir droit au programme, nous devons avoir l'expertise de professionnels afin de nous aider dans le processus ;

2017-05-108

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par le conseiller *Marcel Lavoie*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat à la firme *WSP* au coût de 1 000\$ (taxes en sus) afin qu'elle procède à l'analyse du dossier de la station d'épuration du secteur Notre-Dame.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Station d'épuration secteur Notre-Dame » 03 310 00 009

05. RÉHABILITATION, rang SAINTE-ANNE (segment no. 12) – Mandat au service de génie de la MRC de Nicolet-Yamaska

CONSIDÉRANT que le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) a reçu un avis favorable du Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) en date du 12 août 2016 ;

CONSIDÉRANT que le PIIRL recommande des travaux d'intervention palliatifs à l'année 2 sur le rang Sainte-Anne, entre la fin du segment no. 11 jusqu'à 890m vers l'est (segment no. 12), consistant en la correction et la pose d'une couche d'usure, ainsi que la réparation ou le remplacement d'un ponceau, le tout d'une valeur approximative de 194 662.00\$ (excluant les taxes) selon l'estimation préliminaire présentée ;

CONSIDÉRANT que la municipalité aimerait se prévaloir de l'aide financière disponible offerte dans le volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) qui fait partie du Programme de réhabilitation du réseau routier local ;

2017-05-109

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*
Appuyée par la conseillère *Denise Descôteaux*

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de mandater le service de génie de la MRC de Nicolet-Yamaska pour la préparation de la demande d'aide financière pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la réalisation

des travaux, l'élaboration des documents d'appel d'offres en services professionnels nécessaires, l'accompagnement dans le processus d'octroi de contrat ainsi que le suivi du mandat et de la réalisation des travaux projetés, le tout selon la tarification horaire établie et entérinée par le conseil des maires pour le service de génie de la MRC de Nicolet-Yamaska.

**06. RÉHABILITATION, rang SAINTE-ANNE (segment no. 12) –
Élaboration des plans et devis et réalisation des travaux**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville a pris connaissance des modalités d'application du Programme de réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville désire présenter une demande d'aide financière au Ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis et la réalisation de travaux d'amélioration du réseau, tel que défini dans le plan d'intervention sur les infrastructures routières locales (PIIRL) pour lequel la MRC de Nicolet-Yamaska a obtenu un avis favorable du MTMDET ;

CONSIDÉRANT que le PIIRL recommande des travaux d'intervention palliatifs à l'année 2 sur le rang Sainte-Anne, entre la fin du segment no. 11 jusqu'à 890m vers l'est (segment no. 12), consistant en la correction et la pose d'une couche d'usure, ainsi que la réparation ou le remplacement d'un ponceau, le tout d'une valeur approximative de 194 662.00\$ (excluant les taxes) selon l'estimation préliminaire présentée ;

2017-05-110

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Mélanie Provencher*

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière et confirmer son engagement à faire élaborer les plans et devis et à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

**07. GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ – rang du Haut-de-la-rivière –
Autorisation d'achat**

CONSIDÉRANT que les glissières de sécurité d'une partie du rang de la rivière ne sont plus sécuritaires et que nous devons les changer ;

CONSIDÉRANT que la distance évaluée pour la réparation est approximativement de 350 pieds ;

2017-05-111

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Marcel Lavoie*
Appuyé par la conseillère *Denise Descôteaux*

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de glissières de sécurité à *ENTREPRISES PLOYARD 2000 inc.*, au coût de ± 9 218.00\$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissières de sécurité » 02 320 05 521

**08. DOSSIER MONSIEUR NORMAND LAROSÉE – Parcelle du lot
1154 – Rectifier l'entente et mandater les signataires**

CONSIDÉRANT la demande reçue, le 15 mai dernier, de Me Luce Jacob dans le dossier en titre ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régulariser la situation et de procéder à la signature d'un acte de vente notarié ;

2017-05-112

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Denise Descôteaux*
Appuyée par la conseillère *Mélanie Provencher*

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de rectifier l'entente relativement à la vente de la parcelle du lot 1154, tel qu'approuvé par la résolution du conseil municipal de Notre-Dame-de-Pierreville, le 1^{er} novembre 1982 ;

DE MANDATER le maire, Monsieur André Descôteaux ainsi que la directrice générale, Madame Lyne Boisvert à signer l'acte de vente à intervenir.

09. VÊTEMENTS – Employés de voirie – Autorisation d'achat

CONSIDÉRANT que nos employés de voirie se doivent d'être identifiés et identifiables de nos citoyens et de nos visiteurs ;

CONSIDÉRANT que nos employés de voirie travaillant dans toutes les conditions atmosphériques doivent être au chaud afin de bien faire leur travail ;

2017-05-113

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Mélanie Provencher*

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de chandails à manches courtes et de molletons « kangourou » avec capuchon, avec logo de la municipalité au coût de ± 430\$ (taxes en sus) à l'entreprise *VIZIB* ;

D'AUTORISER également l'achat de manteaux et de pantalons imperméables au coût de ± 387\$ (taxes en sus) chez *MOREAU*.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : : « Vêtements, Chaussures, Fournitures » 02 320 00 650

10. RÈGLEMENT 164-2017 – Règlement concernant les stationnements des utilisateurs des rampes de mise à l'eau

CONSIDÉRANT que le conseil désire garantir une bonne gestion des stationnements pour les utilisateurs des rampes de mise à l'eau ;

CONSIDÉRANT que le conseil veut instaurer une grille tarifaire pour les utilisateurs des rampes de mise à l'eau sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Jean-Christophe Proulx lors de la séance régulière du 8 mai 2017 ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présent déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

2017-05-114

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Denise Descôteaux*
Appuyée par le conseiller *Marcel Lavoie*

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le « *Règlement 164-2017 – Règlement concernant les stationnements des utilisateurs des rampes de mise à l'eau* » soit et est adopté.

11. RÈGLEMENT 164-2017 concernant les stationnements des utilisateurs des rampes de mise à l'eau – Adoption de la grille tarifaire

CONSIDÉRANT l'adoption du nouveau règlement 164-2017 concernant les stationnements des utilisateurs des rampes de mise à l'eau de notre territoire ;

CONSIDÉRANT que dans le règlement 164-2017, il est stipulé que la grille tarifaire est déterminée par résolution du conseil, à savoir :

*Vignette annuelle pour les résidents : 0\$
Vignette supplémentaire pour les résidents : 0\$
Vignette annuelle pour les non-résidents : 100\$
Vignette journalière au coût de 20\$*

EN CONSÉQUENCE,

2017-05-115

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*
Appuyée par le conseiller *Marcel Lavoie*

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter la grille tarifaire du Règlement 164-2017 concernant les stationnements des utilisateurs des rampes de mise à l'eau, tel que ci-haut mentionnée.

12. RÈGLEMENT 164-2017 concernant les stationnements des utilisateurs des rampes de mise à l'eau – Mandater un agent de sécurité – rampe rue Ally

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 164-2017 concernant les stationnements des utilisateurs des rampes de mise à l'eau ;

CONSIDÉRANT que la rampe de mise à l'eau de la rue Ally est la plus achalandée en période de week-end ;

CONSIDÉRANT que pour une meilleure gestion et compréhension du règlement, nous devons aviser les utilisateurs à se conformer dès cette année et ce, par l'entremise d'un agent de sécurité ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-05-116

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*
Appuyée par le conseiller *Marcel Lavoie*

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de mandater *SÉCURITÉ DE FRANCHEVILLE Inc.* au coût de 24.64\$ (taxes en sus) afin d'assurer la gestion des stationnements des utilisateurs des rampes de mise à l'eau selon le nouveau règlement 164-2017 et ce, en période de grande achalandage, soit les week-ends et les deux semaines de la construction.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Agent de sécurité- Bord de l'eau » 02 701 41 441

13. RELAIS POUR LA VIE du Bas Saint-François – Demande de commandite

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour la prochaine édition du Relais pour la vie de la Municipalité de Saint-François-du-Lac qui aura lieu les 3 et 4 juin prochains ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-05-117

Il est proposé par la conseillère *Denise Descôteaux*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de contribuer au montant de 250\$ et en devenant un partenaire bronze au Relais pour la vie du Bas Saint-François.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – divers organismes » 02 701 90 990

14. FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER– Demande de commandite

CONSIDÉRANT que la Fondation québécoise du cancer soutient au quotidien les Québécois atteints du cancer et leurs proches en leur offrant des milieux de vie et des services qui favorisent leur bien-être ;

CONSIDÉRANT que la Fondation québécoise du cancer permet de loger, nourrir et accompagner au quotidien les personnes atteintes du cancer ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-05-118

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*
Appuyée par le conseiller *Marcel Lavoie*

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser un déboursé de 100 \$ à la campagne annuelle 2017 de la Fondation québécoise du cancer.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – divers organismes » 02 701 90 990

15. COURSE DE L'Île – Comité des loisirs de Pierreville - Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT que l'édition 2017 de la Course de l'île se fait en collaboration avec la Fondation de maman Dion ;

CONSIDÉRANT que cette fondation vient en aide à nos jeunes de familles défavorisées lors de la rentrée scolaire en leur offrant des fournitures scolaires, des lunettes et des vêtements ;

CONSIDÉRANT que les enfants de notre communauté commencent l'année scolaire en beauté ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-05-119

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*
Appuyée par la conseillère *Denise Descôteaux*

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer une aide financière de 500\$ au Comité des loisirs de Pierreville dans le cadre de la Course de l'Île qui se tiendra le 17 juin prochain.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Comité des loisirs » 02 701 92 990

16. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT D'UN EMPLOYÉ DE LA VOIRIE – Glissement de terrain dans le rang de L'Île – Monsieur Richard Fontaine

CONSIDÉRANT qu'il y a un glissement de terrain qui a eu lieu le 5 avril 2016 dans le rang de l'Île ;

CONSIDÉRANT que la sécurité civile voulait obtenir de l'information quotidienne à plusieurs reprises dans la journée et la soirée sur l'étendue de cet affaissement de terrain ;

CONSIDÉRANT que depuis la fin mars une surveillance accrue a été effectué et ce, étant donné la période de dégel et des inondations dans ce secteur ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-05-120

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement d'un montant de 360 \$ pour les déplacements effectués durant la période hivernale ainsi que la période de dégel et des inondations à Monsieur Richard Fontaine, employé saisonnier de voirie.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain Rang de l'Île » 03 310 00 004

17. CHALLENGE 255 – Autorisation de dévier la circulation – route 132

CONSIDÉRANT la demande reçue du Challenge 255 de Baie-du-Febvre, le 3 mai dernier, demandant l'autorisation de dévier la circulation du vendredi 18 août au dimanche 20 août prochain ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-05-121

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*
Appuyée par la conseillère *Denise Descôteaux*

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la déviation de la route 132 durant le Challenge 255 ;

QUE la déviation de la circulation se fera à partir de la route de la Grande Ligne pour rejoindre la route 255, en empruntant le chemin du Pays-Brûlé ;

QUE des panneaux de signalisation seront installés afin de bien informer les usagers de la route.

18. ABROGER – Résolution afin de fermer ou d'abolir un chemin public et de le céder aux différents propriétaires qui les occupent depuis nombre d'années

CONSIDÉRANT que nous devons abroger la résolution 2017-04-067 puisque les propriétaires n'y sont pas tous inscrits ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-05-122

Il est proposé par la conseillère *Denise Descôteaux*
Appuyée par le conseiller *Marcel Lavoie*

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'abroger la résolution 2017-04-067.

19. RÉOLUTION afin de fermer ou d'abolir un chemin public et de le céder aux différents propriétaires qui les occupent depuis nombre d'années

CONSIDÉRANT que la localisation physique de parties de chemins ci-après désignées a changé depuis l'ouverture du cadastre de la paroisse Notre-Dame de Pierreville et de la paroisse St-Thomas de Pierreville ;

CONSIDÉRANT que certains chemins montrés au plan de cadastre actuel peuvent n'avoir jamais existé aux endroits montrés sur ce dit plan de cadastre ou avoir été construits à un endroit différent ;

CONSIDÉRANT qu'il est aujourd'hui difficile et parfois impossible de trouver les différents procès-verbaux d'ouverture, de même que les règlements de fermeture de ces dits chemins ;

CONSIDÉRANT que, suite au déplacement de ces chemins ou suite à leur élargissement ou redressement, il existe des parties de chemin désaffectées qui sont occupées par différents propriétaires depuis des dizaines d'années ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fermer ou abolir ces parties de chemin en tant que chemin public et de céder aux différents propriétaires qui occupent depuis nombre d'années les lisières de terrain représentant l'ancienne assiette de ces chemins désaffectés ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité, en vertu des pouvoirs généraux que lui confère entre autre la Loi sur les compétences municipales, notamment l'article 4 alinéa 1 paragraphe 8, peut par résolution fermer ou abolir un chemin et céder contre contrepartie la lisière de terrain représentant la partie désaffectée ;

2017-05-123

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par la conseillère *Mélanie Provencher*

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité ferme et abolisse en tant que chemin toute les parties de chemin suivantes :

La partie du chemin montrée sur le plan cadastral de la Paroisse Notre-Dame-de-Pierreville traversant la propriété de Gérard Bourgouin et de Suzanne St-Pierre, située sur une partie du lot 132 et de Jacques Descheneaux située sur une partie du lot 133 (Feuillet 1) ;

La partie du chemin montrée sur le plan cadastral de la Paroisse Notre-Dame-de-Pierreville traversant la propriété de Jean-Claude Lavoie, Cécile Traversy, Chantal Traversy, Donald Traversy, France Traversy, Gérard Traversy, Henri-Paul Traversy et Pauline Traversy, située sur une partie des lots 105, 136 et 138 et la propriété de Ferme JMDC inc. sur une partie du lot 102 (Feuillet 2);

La partie du chemin montrée sur le plan cadastral de la Paroisse St-Thomas de Pierreville traversant la propriété de Ferme JMDC Inc. située sur une partie du lot 136 et de Jean-Marie Courchesne située sur une partie des lots 139 et 140 (Feuillet 3) ;

La partie du chemin montrée sur le plan cadastral de la Paroisse St-Thomas de Pierreville traversant la propriété de Ferme Les Deux B Enr. située sur une partie des lots 149, 152, 153 et 156 (Feuillet 4) ;

La partie du chemin montrée sur le plan cadastral de la Paroisse St-Thomas de Pierreville traversant la propriété de Ferme André Lemaire Inc. située sur une partie des lots 64 et 66 et d'Isabelle Biron située sur une partie du lot 66 (Feuillet 5) ;

La partie du chemin montrée sur le plan cadastral de la Paroisse St-Thomas de Pierreville traversant la propriété d'André Lemaire Inc. située sur une partie des lots 186 et 191 et de Ferme Marie-Victorin SENC. Située sur une partie des lots 187, 190, 191 et 192 (Feuillet 6) ;

La partie du chemin montrée sur le plan cadastral de la Paroisse St-Thomas de Pierreville traversant la propriété de Ferme Marie-Victorin SENC située sur une partie des lots 192. 193 et 195 et de Stéphane Allard et Marie-Andrée Pineault située sur une partie du lot 196 et Les Entreprises Stéphane Allard Inc sur une partie des lots 196 et 197 (Feuillet 7);

La partie du chemin montrée sur le plan cadastral de la Paroisse St-Thomas de Pierreville traversant la propriété de Alain Lemire, François Lemire et Serge Lemire située sur une partie des lots 512 et 515 et de Chantal Courchesne située sur une partie des lots 513 et 514 et de Marco Allard située sur une partie des lots 516, 517 et 518 et de Michel Gagnon, Claire Laforce, Ludovic Laforce, Suzanne Laforce, Yvon Laforce, Noël Proulx et René Verville située sur une partie des lots 517-1 et 518-1 et de Réjeanne Desmarais située sur une partie du lot 519 (Feuillet 8);

La partie du chemin montrée sur le plan cadastral de la Paroisse St-Thomas de Pierreville traversant la propriété de Nicole Fournier située sur une partie des lots 446 et 531 et Isabelle Biron et Denis Courchesne sur une partie des

lots 444, 445, 532 et 533 ainsi que Simone Dupuis sur une partie du lot 443 (Feuillet 9) ;

La partie du chemin montrée sur le plan cadastral de la Paroisse St-Thomas de Pierreville traversant la propriété de Maurice Lamontagne située sur une partie des lots 536, 538, 539 et 540 (Feuillet 10);

La partie du chemin montrée sur le plan cadastral de la Paroisse St-Thomas de Pierreville traversant la propriété de Sylvain Descôteaux située sur une partie du lot 575 et Ferme Noitlin Inc. située sur une partie des lots 576 et 577 et Cyrille Dupuis située sur une partie du lot 578 (Feuillet 11) ;

La partie du chemin montrée sur le plan cadastral de la Paroisse St-Thomas de Pierreville traversant la propriété de Ferme Du Remous Inc. située sur une partie du lot 835 et Yvette Dubé située sur une partie des lots 836 et 837 (Feuillet 12) ;

La partie du chemin montrée sur le plan cadastral de la Paroisse St-Thomas de Pierreville traversant la propriété de Claude Hamel située sur une partie des lots 861 et 862 et Jean-Paul Hamel située sur une partie du lot 863 et Eric Courchesne située sur une partie des lots 863 et 864 et Diane St-Amant située sur une partie du lot 864 et Pierre Bélisle située sur une partie des lots 866, 867 et 868 et Florian Gamelin située sur une partie des lots 870 et 871 (Feuillet 13) ;

La partie du chemin montrée sur le plan cadastral de la Paroisse St-Thomas de Pierreville traversant la propriété de Florianne Côté, Benoît Desrochers et Nancy Gauthier située sur une partie du lot 878 et Jules Hamel située sur une partie du lot 878 (Feuillet 14);

La partie du chemin montrée sur le plan cadastral de la Paroisse St-Thomas de Pierreville traversant la propriété de Pouvaco Inc. située sur une partie des lots 887, 888, 889, 890, 891 et 892 et Yvan Laforce située sur une partie des lots 893, 894, 895 et 896 (Feuillet 15) ;

La partie du chemin montrée sur le plan cadastral de la Paroisse St-Thomas de Pierreville traversant la propriété de Jean Traversy et Michel Traversy sur une partie du lot 897 et Céline Gill située sur une partie du lot 897 et Michel Traversy sur une partie du lot 897-4 et Gabrielle Gill et Jean-Jacques Richard sur une partie du lot 897 et Renée Blanchard et Carole Nadeau située sur une partie du lot 897 et Michel Lefrançois située sur une partie du lot 897 et Benoît St-Laurent sur une partie du lot 897 et Guylaine Côté et Edgar Rodriguez située sur une partie du lot 897 et Lucette Baril située sur une partie du lot 897 et Nicole Besner et Francine Dumouchel située sur une partie du lot 898 et René Blanchard et Carole Nadeau située sur une partie du lot 900 et Marie Rouillard située sur une partie des lots 898 et 900 et Richard Fontaine située sur une partie du lot 900-2 et Sylvie Boisclair située sur une partie du lot 900 et Roger Letendre située sur une partie du lot 902 (Feuillet 16);

La partie du chemin montrée sur le plan cadastral de la Paroisse Notre-Dame-de-Pierreville traversant la propriété de René Fontaine située sur une partie des lots 1140 et 1146 et Jean Fontaine située sur une partie du lot 1145 et Richard Bourgouin située sur une partie des lots 1147, 1150 et 1151 et Agri-Sidma Inc. située sur une partie des lots 1148 et 1149 (Feuillet 17) ;

QUE la Municipalité cède donc à chacun des propriétaires concernés la lisière de terrain qu'il occupe en considération du paiement des taxes qui lui ont été imposés sur sa propriété en fonction notamment d'une superficie qui inclut ladite lisière de terrain.

QUE le maire ou le pro-maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient mandatés à signer les actes de cession, si nécessaire, en faveur des propriétaires concernés, à y faire toute déclaration supplémentaire et à y stipuler toute clause qu'ils jugeront appropriées.

20. ABROGER – Point de dépôt de récupération des produits électroniques – Autorisation de signature de l’entente

CONSIDÉRANT que nous devons abroger la résolution 2016-06-116 puisque la Municipalité ne peut respecter toutes les conditions relatives à l’entente ;

2017-05-124
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par le conseiller *Marcel Lavoie*

Et résolu à l’unanimité des conseillers présents, d’abroger la résolution 2016-06-16.

21. POINT DE DÉPÔT DE RÉCUPÉRATION DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES – Entente avec la Régie Intermunicipale de Gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska

CONSIDÉRANT que le service de point de dépôt de récupération des produits électroniques était offert aux citoyens de Pierreville lorsque la Municipalité était membre de la Régie Intermunicipale de Gestion Intégrée des déchets Bécancour- Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT que ce service de récupération des produits électroniques n’est pas offert par la Régie de Gestion des Matières Résiduelles du Bas Saint-François ;

CONSIDÉRANT que ce service était apprécié des citoyens et citoyennes de Pierreville ;

2017-05-125
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Denise Descôteaux*
Appuyée par la conseillère *Mélanie Provencher*

Et résolu à l’unanimité des conseillers présents, d’approuver l’entente avec la Régie Intermunicipale de Gestion Intégrée des déchets Bécancour–Nicolet – Yamaska en déboursant la somme de 500 \$ pour une entente d’un an et ce, afin que ce service puisse être offert aux citoyens et citoyennes de Pierreville.

DE PLUS, il est prévu qu’une compensation de 63 \$ par tonne métrique de produits électroniques reçus soit remise à la Municipalité lorsque le conteneur sera vidé de son contenu.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Diverses collectes. » 02 452 90 951

22. JOURNAL L’ANNONCEUR – Espace publicitaire pour la Saint-Jean-Baptiste

CONSIDÉRANT le cahier spécial que se prépare à publier le journal L’Annonneur dans le cadre de la Fête nationale des Québécois ;

CONSIDÉRANT qu’il s’agit d’une bonne occasion d’offrir nos vœux à la population et de promouvoir les activités qui se tiendra sur notre territoire ;

2017-05-126
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

Et résolu à l’unanimité des conseillers présents, de réserver un espace publicitaire de 1/2 page en couleur, au coût de 485\$ (taxes en sus), dans le cahier spécial pour la Fête nationale du Québec du 8 juin 2017 ainsi que de réserver un espace publicitaire de ¼ de page en couleur, au coût de 285 \$

(taxes en sus), à titre de rappel afin de promouvoir les activités de la Fête Nationale du Québec du 22 juin 2017.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Comité des Loisirs » 02 701 92 990

23. TRAVAUX DE STABILISATION RANG DE L'ÎLE – Demande d'autorisation

CONSIDÉRANT que selon les critères de décisions applicables à toutes les demandes en vertu de la LPTAA, article 62, la commission peut autoriser, aux conditions qu'elle détermine, l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, le lotissement, l'aliénation, l'inclusion et l'exclusion d'un lot ou la coupe des érables ;

CONSIDÉRANT que le potentiel agricole du lot ou des lots avoisinants de l'emplacement visé se situe dans un secteur de classe 4 selon l'inventaire des Terres du Canada – ARDA ;

CONSIDÉRANT que la possibilité d'utilisation du lot à des fins agricoles, que la partie qui a subi le glissement de terrain n'est pas actuellement cultivée et que la partie faisant l'objet d'une autorisation temporaire est actuellement cultivée (maïs grain / fourrage) ;

CONSIDÉRANT que les conséquences sur l'utilisation et les possibilités agricoles des lots, que le lot avoisinant est situé en bordure de la rivière Saint-François, que les conséquences sur l'utilisation et les possibilités d'utilisation agricoles des lots voisins sont minimales, soit pendant la durée des travaux ;

CONSIDÉRANT que les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements notamment en matière d'environnement et plus particulièrement de production animale, il n'y a aucun établissement d'élevage présent dans un rayon de plus de 2 000 mètres autour du site visé ;

CONSIDÉRANT que selon la disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, il n'existe pas d'autres lieux car l'endroit du glissement de terrain correspond à l'endroit pour réaliser les travaux de stabilisation ;

CONSIDÉRANT que l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole et la faible superficie de la bande minimisent les impacts sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ;

CONSIDÉRANT que l'effet sur la préservation pour l'agriculture et que les ressources en eau et sol dans la municipalité ne sont aucunement touchés par cette demande d'autorisation ;

CONSIDÉRANT que la constitution des propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture ne s'applique pas et qu'elle n'affectera pas la constitution de propriétés foncières ;

CONSIDÉRANT que si le chemin n'est pas stabilisé, l'effet sur le développement économique de la région pourrait être important étant donné la population qui vit dans le périmètre urbain de l'ancienne municipalité de Notre-Dame-de-Pierreville ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-05-127

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Mélanie Provencher*

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Pierreville appuie la demande dans son processus d'obtention d'une autorisation auprès de la CPTAQ afin qu'elle autorise à réaliser les travaux de stabilisation du talus sur les lots P-1031, P-1032 et P-1033 ;

QUE la Municipalité de Pierreville conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1), transmette à la CPTAQ tous les documents inhérents à cette demande ;

QUE tous les documents de cette demande fassent partie intégrante de la présente résolution.

24. GARDE CÔTIÈRE AUXILIAIRE CANADIENNE (QUÉBEC) INC. – Demande de subvention – saison de navigation 2017

CONSIDÉRANT la demande de subvention de la Garde Côtière auxiliaire Canadienne (Québec) inc. datant du 11 mai dernier ;

CONSIDÉRANT que tous les membres qui œuvrent à la Garde Côtière auxiliaire canadienne (Québec) inc. sont bénévoles ;

CONSIDÉRANT que cet organisme est à but non lucratif, que leur rôle en est un de recherche et sauvetage, de prévention et de formation ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-05-128

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*
Appuyée par la conseillère *Denise Descôteaux*

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer une subvention au montant de 250\$ à la Garde Côtière auxiliaire canadienne (Québec) inc.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Divers organismes » 02 701 90 990

25. FÊTE NATIONALE – Comité des loisirs de Pierreville – Demande de subvention

CONSIDÉRANT la demande du Comité des loisirs de Pierreville d'obtenir une subvention dans le cadre de la fête nationale ;

CONSIDÉRANT que cette année, les organisateurs ont engagé un artiste connu ;

CONSIDÉRANT que cette demande n'est pas récurrente puisque le Comité des loisirs a un budget annuel de 15 000\$:

EN CONSÉQUENCE,

2017-05-129

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par le conseiller *Marcel Lavoie*

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer un montant de 1 000\$ au Comité de loisirs pour la fête nationale qui se tiendra les 23 et 24 juin prochains sur notre territoire.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Comité des Loisirs » 02 701 92 990

26. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'ayant été posée, nous poursuivons la séance.

27. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2017-05-130

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 19h55.

Jean-Christophe Proulx, pro-maire

Lyne Boisvert, directrice générale